



La Tempête



(Source : commune de Valréas)



(Source : commune de Valréas)

Définition

Une **tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (appelée aussi dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents.

On parle de tempête lorsque ces vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, un degré 10 sur l'échelle de Beaufort). La majorité des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver.

Ces tempêtes, appelées « tempêtes d'hiver », progressent à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et peuvent concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations parfois d'orages.

Les **tornades** se produisent quant à elles le plus souvent au cours de la période estivale. Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes (durée de vie limitée avec une aire géographique touchée minime par rapport aux tempêtes classiques).

Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs compte tenu, en particulier, de la force des vents induits (jusqu'à 450 km/h).

Manifestations

La tempête peut se traduire par :

- Des vents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire ; vents d'autant plus violents que le ***gradient** de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé. Des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain)

**Gradient : Taux de variation d'une grandeur en fonction d'un paramètre*

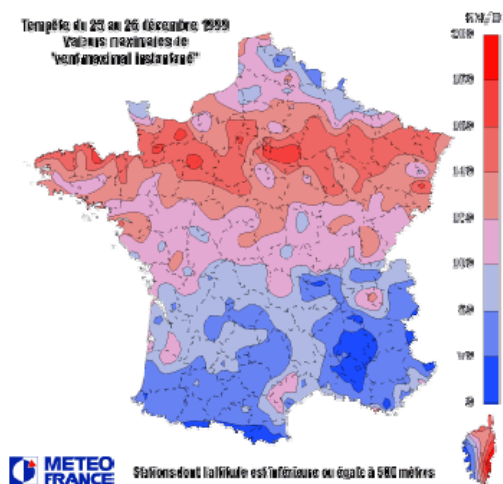
- Des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...)
- Des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures

- La détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de

communication.

Quelques valeurs de rafales de vents mesurées : (Source : météo- France)

- Ploumanach : 148 km/h
- Lann Bihoué : 162 km/h
- Rennes : 126 km/h
- Nantes : 126 km/h
- Alençon : 166 km/h
- Rouen : 140 km/h
- Chartres : 144 km/h
- Paris/Montsouris : 169 km/h
- Orly : 173 km/h
- Troyes : 148 km/h
- Dijon : 126 km/h
- Metz : 155 km/h
- Nancy : 144 km/h
- Colmar : 165 km/h
- Strasbourg : 144 km/h



Les dégâts les plus souvent constatés sont des toitures emportées et cheminées endommagées, des fenêtres cassées, les réseaux aériens (EDF, Télécom) endommagés entraînant des coupures, des arbres arrachés, et la circulation routière peut être rendue difficile (véhicules déportés)...

Les pertes économiques consécutives peuvent être parfois très importantes et les risques pour les personnes ne sont pas à négliger. Elles se traduisent par des vents, notamment le Mitral d'un degré 10 (soit plus de 89km/h) sur l'échelle de Beaufort, qui comporte 12 degrés. Les dégâts causés par les vents peuvent aussi s'ajouter à la force dévastatrice de pluies ou à des chutes de neige abondantes.

A Valréas

La commune de Valréas est exposée, comme tout le territoire national, au risque de tempête. Le phénomène le plus récent qu'a subi notre commune est la tempête du 6 novembre 1982. Cette tempête a engendré des dégâts matériels considérables (voiries, habitations, arbres arrachés...)

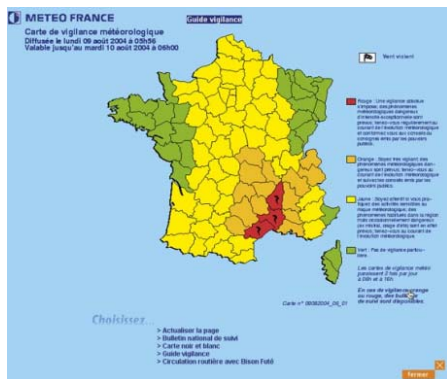
L'alerte

La difficulté pour Météo France, qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation du phénomène.

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins nationaux et régionaux de suivi sont émis en direction des services de la Protection Civile (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant).

Ces services informent ensuite le préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats.

(Source : météo- France)



<p>Niveau 1 ■■■</p> <p>Pas de vigilance particulière</p>	<p>niveau 2 ■■■■</p> <p>Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus</p>
<p>niveau 3 ■■■■</p> <p>Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.</p>	<p>niveau 4 ■■■■</p> <p>Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics</p>

La prévention

A Valréas une astreinte technique est en vigueur tous les jours de l'année 24H/24H. Suivant l'importance du phénomène, la commune activera la cellule de crise et engagera les actions nécessaires (déviation, évacuation...)

Les services publics, les réseaux EDF/GDF et France TELECOM prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des biens.

Le préfet n'assure la direction des opérations (DOS) que si l'ampleur de la situation l'exige.

Il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine qu'il s'agisse des bâtiments (en particulier les constructions légères ou anciennes et les toitures) ou bien d'arbres.

Par ailleurs, dans la mesure où il en a connaissance, il appartient au citoyen de signaler en mairie notamment les constructions présentant des risques de chute de matériaux et les situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique.

La Ville engage les procédures nécessaires pour mettre fin aux situations de péril (Immeubles Menaçant Ruine, exécution d'office...).

Moyens

Le plan s'oriente sur deux objectifs principaux :

Assurer la circulation sur les axes routiers :

- Les forces de l'ordre empêchent l'accès aux axes routiers coupés (arbres, véhicules accidentés...);
- La cellule de crise définit les priorités d'intervention technique, fait appel aux services techniques ainsi qu'aux entreprises nécessaires, gère les moyens matériels et les stocks ;
- La Police Municipale et la Gendarmerie facilitent l'action des services de secours par la mise en place de déviation de la circulation.

Informers la population et assurer l'alimentation en eau :

L'alerte à la population peut-être transmise par

- Le système d'appel en masse Viappel
- Les agents de la commune,
- Les forces de l'ordre,
- Les services de Secours.

Suivant l'importance du phénomène le Service Social par l'intermédiaire de l'Unité Aide et Assistance est chargé :

- D'activer le plan d'accueil ;

- D'ouvrir les lieux les plus appropriés;
- D'organiser le transport des repas au domicile aux personnes âgées, handicapées ou en grande difficulté.

La DDASS en liaison avec les services de la commune effectue le suivi de la qualité de l'eau et la diffusion des conseils concernant sa consommation.

EN CAS DE TEMPETE

Consignes de sécurité

AVANT

- *Respecter les mesures préconisées en matière de construction
- *Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- *Posséder un transistor à pile
- *Connaître les consignes de sauvegarde

Dès les alertes météo,

- *Se renseigner sur les conditions météo et respecter les consignes
- *Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- *Rentrer le bétail et le matériel
- *Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette
- *Annuler les sorties pédagogiques
- *Gagner un abri en dur

PENDANT

- *S'informer du niveau d'alerte, et suivre les messages météo sur les médias (www.meteo.fr, TV, radios France Bleu Vaucluse FM 100.4 ou ZAP FM 88.4), et des consignes de sauvegarde des autorités
- *Rester dans un endroit sécurisé
- *Eviter de se déplacer (en cas de nécessité seulement absolue, en voiture, rouler lentement)

APRES

- *Ne pas s'approcher des pylônes et des lignes électriques
- *Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudents
- *Ne montez ni sur les toits et ni dans les arbres fragilisés
- *Dégager les accès aux habitations
- *Ne pas toucher les câbles tombés à terre
- *Evaluer les dégâts et dangers, faire des photos, prévenir l'assureur

Reflexes



Enfermez-vous rapidement dans un bâtiment



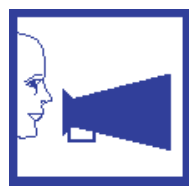
Fermez les volets



Ecoutez les consignes à la radio :
France Bleu FM 100.4
ZAP FM 88.4



Ne circulez pas



Attendez l'information de fin d'alerte



Ne montez pas sur le toit de votre domicile



Ne vous approchez pas des pylônes et lignes électriques